



Je suis enceinte d'un sans-papiers

Par **janetvanderk**, le **01/02/2011 à 16:37**

Bonjour,rnrnJe souhaite vous faire part de plusieurs questions que je me pose :rnrnJe suis enceinte d'un sans-papiers étant entré de façon irrégulière sur le territoire français. rnrnJe suis enceinte de moins de 3 mois je n'ai encore fait aucune démarche administrative à ce niveau-là.rnrnMon ami est de nationalité camerounaise.rnrnQuelles sont les démarches que je dois effectuer ?rnEst-ce que mon ami pourra obtenir un titre de séjour grâce à la naissance de notre enfant ?rnSi oui, de quelle façon et dans quels délais.rnJe me permets de venir poser mes questions ici car quand je consulte les forums je trouve de tout et de n'importe quoi et je ne sais plus ce que je dois prendre en compte.rnMerci par avance de vos réponses.rnrnAudrey

Par **mimi493**, le **01/02/2011 à 16:41**

De quelle nationalité êtes-vous ?

Par **chris_ldv**, le **01/02/2011 à 17:01**

Bonjour,rnrnSi vous êtes:rnrno Française, ou ressortissante EuropéennernET si le père de l'enfant vis avec vousrnET s'il reconnaît l'enfant à sa naissancernET s'il contribue effectivement à l'éducation de l'enfant (financièrement)rnET si vous ne demandez pas l'allocation de parent isolé à la CAFrnET si vous disposez de suffisamment de preuves (documents) pour prouver tout cela alors vous pouvez effectivement solliciter la régularisation de la situation pour le père de l'enfant.rnrnCordialement,rnrnPS: un peu de lecture à votre

attention : http://www.experatoo.com/procedure-penale/mariage-gris-souhaite-porter_78413_1.htm

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **17:06**

et après la naissance